



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

1^{ère} séance du mardi 28 août 2018

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de M. Gianni-John Schneider (Soc.), qui était également membre de la Commission permanente des finances du Conseil communal ;
- ouï la présentation d'un-e candidat-e par M. Vincent Brayer au nom du groupe socialiste, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition du président du Conseil de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne

à main levée,

Mme Latha Heiniger (socialiste) comme membre de la Commission permanente des finances pour la législature 2016-2021.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-huit août deux mil dix-huit.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

1^{ère} séance du mardi 28 août 2018

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2016/64 de la Municipalité, du 13 octobre 2016 ;
- vu le rapport de la Commission permanente de politique régionale qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts « Pour une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une fédération de communes dans le périmètre de l'Agglomération Lausanne-Morges ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-huit août deux mil dix-huit.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

1^{ère} séance du mardi 28 août 2018

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition de M. Nabil Alaoui Ismaili et consorts (100 signatures) : « Pour l'installation de barres de musculation dans le quartier de Montoie » ;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-huit août deux mil dix-huit.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

1^{ère} séance du mardi 28 août 2018

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition de M. Bertrand Dumusc et consorts (71 signatures) : « Bellerive plage ‘aménagée’ : pour la réhabilitation de la plage de Bellerive (lac) » ;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-huit août deux mil dix-huit.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

1^{ère} séance du mardi 28 août 2018

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2017/33 de la Municipalité, du 24 août 2017 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Matthieu Carrel intitulé « Pour la création d'un recueil systématique en ligne du droit lausannois ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-huit août deux mil dix-huit.

Le président :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

1^{ère} séance du mardi 28 août 2018

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Vincent Brayer « Mobilité dans la Métropole, une offre découverte 3 mois pour les nouveaux arrivants » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-huit août deux mil dix-huit.

Le président :

Le secrétaire :